

SRADDET

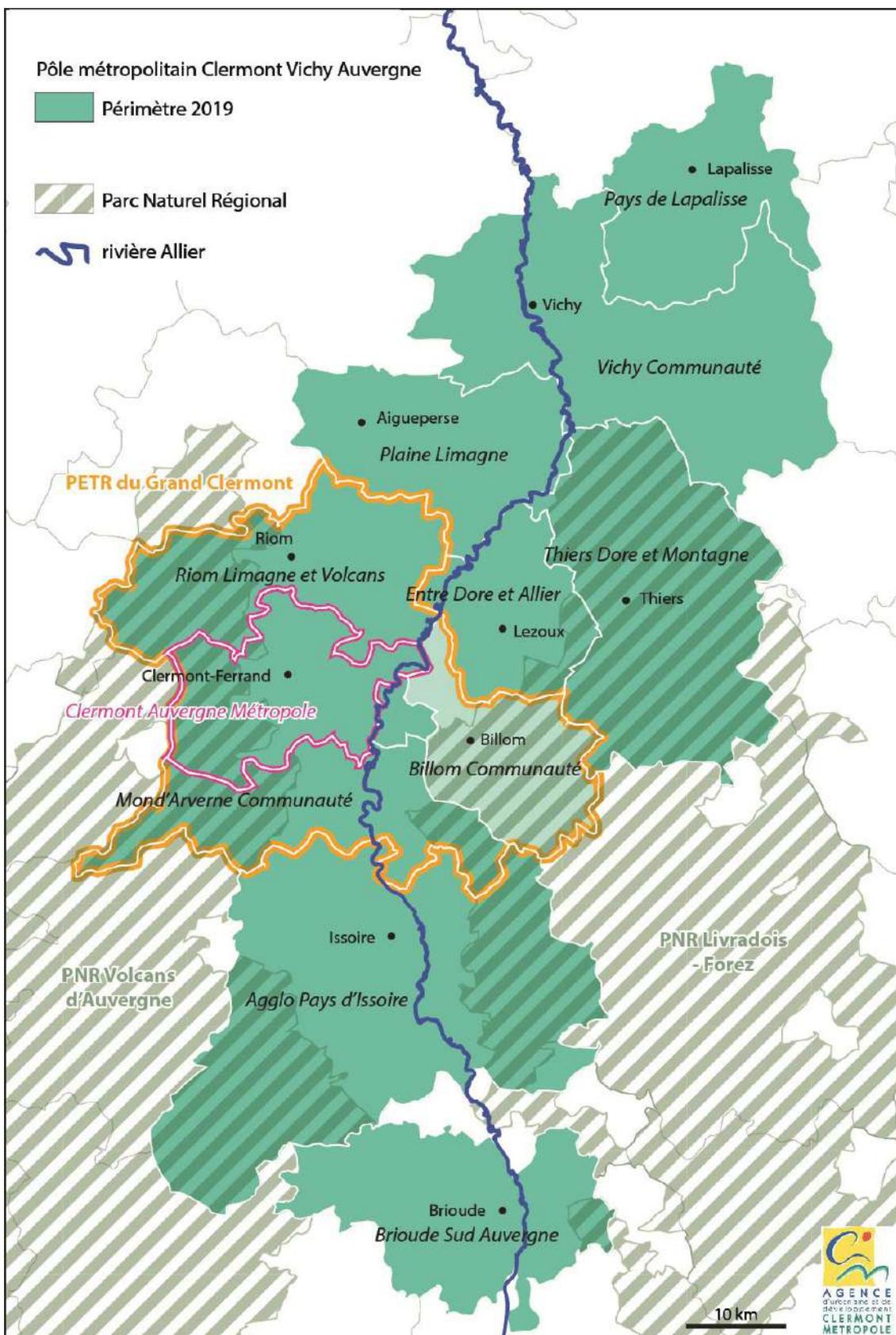
Auvergne Rhône-Alpes

REMARQUES

du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne
du Grand Clermont
de Clermont Auvergne
Métropole

Ambition Territoires 2030
RAPPORT D'OBJECTIFS

La carte ci-après, représente les 3 territoires signataires du courrier : le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (11 EPCI, 650 000), le PETR du Grand Clermont (4 EPCI, 420 000 habitants) et Clermont Auvergne métropole (21 communes, 290 000 habitants).



Complémentaire au courrier, l'objet de cette contribution est de proposer des ajouts rédactionnels au Rapport d'objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes actuellement en cours de finalisation.

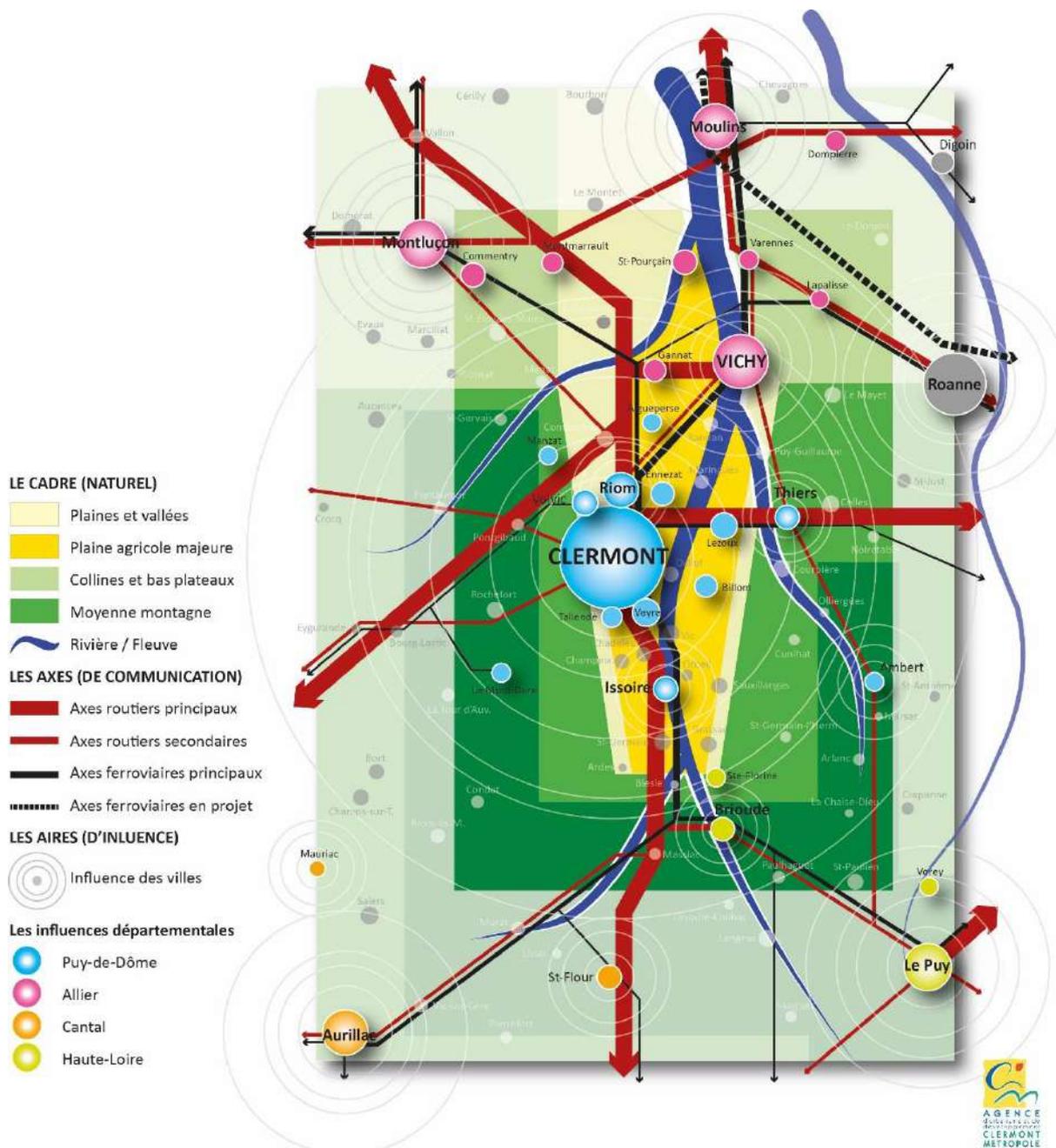
Éléments tirés du Rapport d'Objectifs	Observations formulées	Modifications rédactionnelles proposées
DESEQUILIBRE EST / OUEST ET NECESSITE POUR LA REGION DE CREER UNE NOUVELLE LIGNE DE FORCE A L'OUEST		
<p>Le Rapport d'objectifs fait état d'une « <i>segmentation spatiale entre l'est et l'ouest de la région identifiée comme une menace</i> » (p.19). La région s'affirme dès lors comme « <i>garante de l'équilibre des territoires et de l'atténuation des disparités entre l'est et l'ouest, en s'appuyant sur un réseau de métropoles, de grandes et petites villes rayonnant sur l'ensemble du territoire</i> » (p.36). L'ambition régionale à l'horizon 2030 est de « <i>créer, de façon complémentaire à l'axe historique « nord/sud », une ligne de force « d'est en ouest » offrant des perspectives renouvelées de développement et de rayonnement.</i> » (p.43).</p>	<p>Le rapport d'objectifs prend modérément en compte les dynamiques observées vers l'ouest et le sud-ouest : Bordeaux, l'Atlantique, le Pays Basque, Toulouse, Barcelone... Il ne met pas suffisamment en avant les enjeux liés au Massif central. Pourtant, de nombreux potentiels sont à valoriser sur ce territoire : attractivité touristique, aménités paysagères et écologiques, systèmes agropastoraux, thermalisme, innovations industrielles</p> <p>Le territoire métropolitain clermontois doit être davantage affirmé et valorisé comme tête de pont urbaine du Massif central et porte d'entrée privilégiée de la région Auvergne Rhône Alpes vers l'ouest. La région doit tirer parti du potentiel de développement du corridor de circulation et de métropolisation, suivant l'Allier entre Vichy et Brioude, pour en faire un corridor complémentaire au couloir rhodanien. La métropole d'équilibre de l'ouest régional doit prendre pleinement sa part dans la construction d'un nouvel équilibre de l'édifice régional afin d'éviter de laisser « hors jeu » des territoires de l'ex Auvergne.</p>	<p>2.3. Répondre aux besoins de mobilité en diversifiant les offres et services en fonction des spécificités des personnes et des territoires → Page 80 : Fixer les mêmes objectifs d'offre périurbaine à la demi-heure pour Clermont au même titre que les autres bassins en fort développement cités (Annecy, Chambéry et Valence)</p> <p>3.5. Soutenir spécifiquement le développement des territoires à enjeux d'échelle régionale → Page 101 : Reconnaître le territoire métropolitain clermontois comme un territoire à enjeux d'échelle régionale → Page 102 : Rajouter explicitement la métropole clermontoise dans la liste des territoires à enjeux au titre de sa fonction de polarité du Massif central</p> <p>4.1. Désenclaver les territoires ruraux et de montagne par des infrastructures de transport et des services de mobilité adaptés → Pages 115-117 : Proposer un véritable « plan Marshall » pour l'ex-Auvergne en matière de ferroviaire pour soutenir et développer les liaisons Clermont>Paris, Clermont>Lyon, les dessertes périurbaines à la demi-heure, les dessertes touristiques (liaisons stations de ski, Cévenole), et soutenir l'offre aérienne sur l'aéroport Clermont en l'absence de ligne à grande vitesse ferroviaire</p>

Éléments tirés du Rapport d'Objectifs	Observations formulées	Modifications rédactionnelles proposées
MODELE D'ORGANISATION ARCHIPEL		
<p>La région promeut une organisation multipolaire qui renforce les complémentarités des territoires et favorise les fonctionnements de proximité à l'échelle locale (p.123). Le Rapport d'objectifs souligne, à plusieurs reprises, l'importance de soutenir une organisation en archipel du territoire sur différentes thématiques de développement du territoire : mobilités, parcours résidentiel, innovation dans l'offre d'habitat, économies foncière.... Ce modèle correspond précisément aux dynamiques de développement urbain de l'espace métropolitain Clermont Vichy Auvergne : des villes grandes, moyennes et petites (Clermont, Riom, Issoire, Vichy, Tiers, Brioude...) qui s'inscrivent dans une logique de système avec des espaces de nature singulière (2 PNR, Limagnes, rivière Allier...). L'organisation archipel constitue, à ce titre, un axe fondamental du SCoT du Grand Clermont.</p>	<p>Le document ne comprend pas de proposition en termes d'armature urbaine hiérarchisée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les seules armatures urbaines de référence évoquées dans le SRADET sont celles des SCOT (« l'armature hiérarchisée des pôles (inscrites dans les SCoT) » : pages 52, 53, 79, 124). Tous les territoires n'étant pas couverts par un SCOT, il reste des zones blanches et donc des interrogations sur ce point. Par ailleurs, reste la question de la mise en cohérence de ces armatures locales entre elles, de l'harmonisation des niveaux de hiérarchie entre eux. La question posée est celle de la priorisation des actions régionale au regard des différentes situations contrastées.</p>	<p>1.1. Redynamiser les centres bourgs, les centres des villes moyennes et les quartiers en difficulté 5.1. Promouvoir une organisation multipolaire qui renforce les complémentarités des territoires et qui favorise les fonctionnements de proximité à l'échelle locale → Page 49 + Pages 123-125 : Définir l'armature territoriale de premier niveau, et renvoyer aux SCoT pour définir le reste, renforcer les échanges entre les 4 métropoles régionales (cf. schéma en annexe) 1.3. Consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements → Pages 52-53 : Proposer des engagements territoriaux pour assurer l'accès à la centralité au sein de chaque bassin de vie. L'espace métropolitain clermontois se porte volontaire pour conduire des expérimentations en matière de mobilités alternatives pour les liaisons interurbaines 2.2. Agir pour le maintien et le développement des services de proximité sur tous les territoires de la région → Pages 78-79 : Soutenir les réciprocity territoriales et les solidarités entre territoires en s'appuyant sur leurs complémentarités comme le tourisme, l'alimentation, la culture, encore le sport 2.8. Développer une offre de santé de premier recours adaptée aux besoins des territoires → Pages 91 : Préciser l'organisation territoriale de santé 5.4. Veiller à une performance adaptée des infrastructures de transport en réponse au besoin d'échanges entre les territoires → Page 130 : territorialiser ou définir les « corridors de mobilité »</p>

Éléments tirés du Rapport d'Objectifs	Observations formulées	Modifications rédactionnelles proposées
GRANDS PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE		
<p>La région s'attache à promouvoir les atouts et les potentialités de tous les territoires, quelle que soit leur taille. Son objectif est d'attirer de nouveaux habitants et capitaux. Le rapport d'objectifs met en avant la « Marque Auvergne » et la marque « La région du goût »</p>	<p>Le territoire métropolitain Clermont Vichy Auvergne est porteur d'un rayonnement et d'une dynamique de croissance. Son renouveau démographique, dont l'INSEE s'est fait récemment l'écho, permet d'affirmer un rôle d'acteur qui compte dans la stratégie régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement exceptionnel préservé à travers, notamment, le label Unesco de la Chaîne des Puys, des projets alimentaires et énergétiques, la rivière sauvage Allier... - Croix autoroutière stratégique - Aéroport structurant - etc... 	<p>1.6.9. Améliorer la connaissance de la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques → Page 71 : Faire le lien avec l'Observatoire de l'Allier</p> <p>3.4. Faire de l'image de chaque territoire un facteur d'attractivité → Page 101 : Citer spécifiquement la mise en tourisme de la rivière Allier, l'obtention du label Unesco pour la Chaîne des Puy Ligne de faille et la candidature pour un label Unesco pour Vichy à travers le réseau « Great Spas of Europe », l'ambition que porte Clermont-Ferrand de candidater au titre de capitale européenne de la culture, ainsi que la volonté de placer le plateau de performance sportive de Vichy Communauté et le projet de CREPS de Vichy comme pôle d'entraînement et de préparation des Jeux Olympiques 2024</p> <p>3.7. Augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire → Pages 104-105 : Citer le potentiel énergétique lié à la géothermie profonde faisant actuellement l'objet d'études sur la métropole clermontoise, mettre en exergue les projets clermontois autour de la méthanisation, évoquer la chaleur fatale (récupération)</p>

ANNEXE

Schéma d'organisation de l'ouest régional :
proposition d'armature territoriale pour l'ouest régional



Réalisation : agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole – mars 2016